

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 25 mai à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents** : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER, Myriam PISANO, Gisèle LAMARE **membres suppléants**.

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anne Catherine BOBILLIER, Anissa BRIKH, Catherine CLAYEUX, Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Imann EL MOUSSAFER, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Fabrice PETITJEAN, Virginie REY, Frédéric ROUSSE et Jean-Michel TALON.

**Avaient donné pouvoir** : Anissa BRIKH à Catherine CREPIN, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Vincent FREARD à Gisèle LAMARE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Gilles PERRIN à Claude MONNIER, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY et Frédéric ROUSSE à Anaïs MONNIER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 10 mai 2023	Le 10 mai 2023	En exercice	50
		Présents	31
		Votants	35

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean LOCATELLI est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

### **2023-03-02 Réhabilitation du bâtiment en briques Faubourg de Belfort à Delle – Tranche 1 – Demande de subvention Fonds Vert**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu la délibération 2019-06-22 relative à l'acquisition du bâtiment LISI Faubourg de Belfort à Delle,  
Vu la délibération 2022-01-22 relative à une demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour le projet de réhabilitation du bâtiment Faubourg de Belfort,  
Vu la mise en place du Fonds Vert pour l'année 2023 annoncée le 27 août 2022,  
Considérant l'inscription du projet de réhabilitation du bâtiment en siège de l'intercommunalité dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique signé le 1<sup>er</sup> février 2022,*

Dans le cadre de l'évolution des services de la Communauté de communes du Sud Territoire et dans un souci de restructuration des espaces économiques majeurs du Sud Territoire, la collectivité s'est portée acquéreur du bâtiment LISI situé 28 faubourg de Belfort fin 2019, racheté à la SEM Sud Développement.

La collectivité est confrontée depuis quelques mois déjà à l'exiguïté du siège. En effet, il n'y a plus 1m<sup>2</sup> disponible en espace de bureau.

Suite à la nouvelle composition du conseil communautaire, passée de 41 à 50 membres titulaires à la suite des élections municipales de 2020, la salle occupée jusqu'alors pour tenir les assemblées est devenue trop exiguë pour accueillir l'ensemble des conseillers communautaires, les services et la presse, soit environ une soixantaine de personnes.

Encore occupé par les services de LISI pendant une partie de l'année 2020, le bâtiment est aujourd'hui libre de toute occupation.

Dans ce bâtiment de 3 niveaux sur sous-sol et sous comble, il est envisagé de réaliser les travaux nécessaires à l'accueil des services administratifs de la CCST, en anticipant leur évolution, une salle de conseil de taille suffisante permettant d'organiser les assemblées dans des conditions adaptées, une ou des salles de réunion supplémentaires et les espaces annexes nécessaires (sanitaires, salle de pause/réfectoire, archives, rangement divers...)

Compte tenu du besoin immédiat et des capacités d'investissement de la collectivité, il est envisagé de réaliser ses travaux par tranches.

La présente délibération porte ainsi sur la tranche 1 des travaux, comportant les études préalables, les travaux de gros œuvre sur l'ensemble du bâtiment et l'aménagement intérieur du rez-de-chaussée et du premier étage.

Dépenses en euros HT		Recettes en euros HT	
Études préalables (diagnostics, relevés topo...)	10 000	DSIL 2022 (obtenue) 8,5 % du projet	95 000
Travaux tranche 1 (RdC + 1 <sup>er</sup> étage)	1 300 000	Conseil Départemental (sollicitée) 30 % des dépenses éligibles	400 000
Frais de MOE	98 000	Fonds Vert (sollicitée) 28% du projet	400 000
CT et SPS	7 910	CCST - autofinancement	520 910
<b>TOTAL</b>	<b>1 415 910</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 415 910</b>

Le coût estimatif de l'opération de réhabilitation pour cette tranche 1 comme il en résulte des premières études (esquisses et chiffrages) est établi à 1 415 910 euros HT, selon le plan prévisionnel établi ainsi :

Afin de garantir l'avancée et la réussite du projet sur l'année 2023, la CCST sollicite une subvention au titre du Fonds Vert sur l'axe Réhabilitation énergétique des bâtiments publics locaux d'un montant de 400 000 euros, correspondant à 28 % du coût du projet, nécessaire à la réalisation des travaux envisagés, en matière de réhabilitation, rénovation (notamment en matière de résorption de friche et transition énergétique) et de mise aux normes et amélioration des équipements publics.

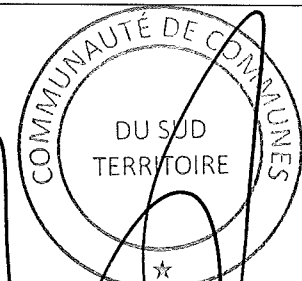
**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- de solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert sur l'axe Réhabilitation énergétique des bâtiments publics locaux, d'un montant de 400 000 euros, soit 28 % du coût du projet,
- d'approuver le montant de l'opération et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Le Président  
**Christian RAYOT**



Et publication ou notification le : **MARDI 30 MAI 2023**

Le Président,

Le Président  
**Christian RAYOT**

